

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 21 août 1859](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 21 août 1859

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 2 p. (120r, 121v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 21 août 1859, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34007>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 août 1859](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméGodin communique à Brullé les nouvelles conditions de l'emploi de ce dernier après qu'elles aient été arrêtées entre eux de vive voix à Laeken : jusqu'au 31 janvier 1860, gratification annuelle de 400 F en plus des appointements annuels de 2 600 F ; à partir du 31 janvier 1860, les époux Brullé percevront 5 000 F d'appointements annuels (3 200 F pour Alexandre et 1 800 F pour madame Brullé pour la tenue des livres et la surveillance de la comptabilité) outre le logement, le chauffage et l'éclairage, et 10 % des bénéfices nets de l'usine. Godin précise que si madame Brullé cessait de participer aux travaux de l'usine, ses appointements seraient supprimés. Godin ajoute qu'un préavis d'un an est nécessaire à la résiliation de la convention qui interviendra après vérification de l'inventaire de l'usine, qu'en cas de rupture de la convention une indemnité de 5 000 F devra être versée par l'auteur de la rupture, et que Brullé travaillera exclusivement pour l'établissement de Laeken.

Mots-clés

[Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)

Lieux cités[Laeken](#), [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBrullé, Adèle Augustine (1819-1897)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieFille du graveur géographe Pierre-Antoine Tardieu (1784-1869) et d'Eugénie Debonnaire, née en 1819 à Paris et décédée en 1897 à Paris. Elle épouse en 1843 l'éditeur de musique fouriériste [Alexandre Brullé \(1814-1891\)](#). Le couple se trouve à Bruxelles au cours des années 1850 et travaille pour Godin qui installe en 1857 à Forest puis à Laeken une succursale de la manufacture de Guise. Adèle Augustine Brullé s'occupe de la comptabilité de l'usine. Elle accueille Marie Moret envoyée en pensionnat à Bruxelles en 1856-1860. Alexandre Brullé met fin à ses fonctions de directeur de l'usine de Laeken le 13 mars 1863. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). Adèle Augustine Brullé entretient une

correspondance avec Marie Moret. Elle est abonnée à Saint-Mandé (Val-de-Marne) au journal du Familistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906). Elle vit chez sa soeur cadette [Céline Beauvisage](#) à partir d'avril 1891 au 11, rue de l'Estrapade à Paris, où elle décède le 10 avril 1897.

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guin le 20 aout 1839

120

Après une effensive Bruch

cette lettre du 28 juillet dernier ayant fait
avec les conditions d'arrangement intervenues entre
nous par cette lettre du 22 d'août 1839 et de
même en réponse du 28 du même mois
je vous prie la présente de vous le caractère
de convention civile aux nouvelles conditions
arrivées ultérieurement entre nous à mon dernier
voyage à Laeken

indépendamment des quatre mille francs par
appointements que vous m'avez payés 30 jours
de l'année courante sans préjudice à titre de
gratification une somme de quatre mille francs
sur la mise de l'établissement

mais à partir du 30 janvier prochain de l'année
courante, vos appointements pour la gestion de mon
asile de Laeken de court asile de Bruch
compréhendent comme par le passé le logement
dans l'établissement le chauffage et l'éclairage
~~annuel~~ d'une somme de cinq mille francs
pour appointements fixes et annuels à payer
par douzièmes tous les mois sur la caisse de
Guin 3^e au d'iceux de dépenses soit soit soit
après distinction de frais généraux et de profits
et après les prélèvements annuels suivants
1^{er} pour soit pour amortissement du matériel
2^e pour soit pour amortissement des frais d'approvisionnement
3^e pour soit pour intérêt du capital
la somme de cinq mille francs qui vous
est allouée ci-dessus comme appointements

apréside pour votre participation personnelle
comme directeur de mon établissement mille deux
cent francs en fr 3200

pour la participation de ~~effm~~ ^{effm} Bruck
dans la somme des titres a parts double et la
Société gérera de la comptabilité mille deux
cent francs en fr 2400

Il est bien que si arrivait que par une cause
quelconque ~~effm~~ ^{effm} Bruck se retire de la participation
active a la comptabilité la somme qui lui
est attribuée serait ~~distraite~~ de la somme de
cinq mille francs affectée a ses appointements qui
de trouveraient ainsi, réduite a fr 3200, en sans
conservant toutefois le droit a 10% dans les comp.
pûtes et aux autres avantages énumérés ci-dessus.

* son ~~consentement~~
à ses obligations

La réalisation de ces conventions ne pourra
se faire sans a moins de motifs graves
de part ou d'autre. * que se prenant un avis
sérieux et de manière a ce que la opération
effectuée après la vérification de l'exécution de son
exercice, une institution de ma part ou une
démision de la votre, provoquée dans leur sens
de ces délais donnerait lieu au paiement d'une
somme de cinq mille francs par la personne
qui nous sera qui résulterait active sans la
liberté, a toute part, pour toute indemnité

Les conventions supposent que vous continuerez
a vous tenir tout entier a la gestion de mon
établissement et que sans vous intervenir les autres
et tout soit d'autres affaires qui pourraient dans ce
établissement

semblable en faire des réflexions et y a lieu de se
montrer les conditions et dans tous les cas une réserve
de style de ces après de autres après qu'il n'y a
y avait à mentionner cette avec

agréé par moi une ordonnance

Suivre